



Compte-rendu CTSA du 4 juillet 2022

Le SNPTES fait une déclaration préalable au sujet de la revalorisation de l'IFSE (indemnité fonction sujétion et expertise) des personnels informaticiens, qui a pris du retard. Il fait remarquer que la revalorisation devrait concerner tous les personnels ITRF quelle que soit leur BAP (branche d'activité professionnelle).

La FSU revendique une revalorisation égalitaire de l'ensemble des personnels administratifs et techniques, *la revalorisation pour toutes et tous*.

Le PV du CTSA du 4 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

1) **Organisation des services académiques – Requalification de la filière administrative (voir fichier joint) :**

Cette année, plus de requalifications sont proposées en services académiques qu'en EPLE, c'est l'inverse de l'année dernière. Beaucoup d'agents dont le support de poste est requalifié de C en B, s'ils sont passés B sur liste d'aptitude vont pouvoir rester sur leur poste

A et I demande quels sont les critères qui permettent de passer de C en B ou de B en A sur liste d'aptitude. La secrétaire générale répond que les critères retenus sont la valeur professionnelle, et la mobilité fonctionnelle et géographique. La valeur professionnelle est évaluée par l'examen des entretiens professionnels et du dossier. Il y aura d'ailleurs un CTA LDG (ligne de gestion) carrière vers la fin septembre 2022.

Vote sur la requalification de postes de C en B et de B en A.

5 abstentions : 3FSU + 2SNPTES

4 pour : 1CFDT + 3 A et I (il manque un représentant du personnel pour la CFDT).

Pour mémoire, les requalifications suivantes ont été actées en CTSA du 15 mars 2022

STRUCTURE	SERVICE	A	B	C	OBSERVATION
DSDEN 55	SG/CAB		+1	-1	Secrétariat
DSDEN 57	D2E		+1	-1	Instruction en famille
DSDEN 88	Pôle 1°		+1	-1	Gestion des enseignants du privé
RECTORAT	DEC	+1	-1		Missions transversales
RECTORAT	DAF	+1	-1		Appui DRAA
RECTORAT	DPE	+1		-1	Adjoint chef DPE 5
TOTAL		+3	+1	-4	

STRUCTURE	SERVICE	A	B	C	OBSERVATION
RECTORAT	DRH		+1	-1	Secrétariat CHA
RECTORAT	DOS 2		+1	-1	Gestion des moyens d'enseignement des EPLE
RECTORAT	DAF	+1	-1		Appui au coordonnateur paye
RECTORAT	DAF		+1	-1	Suivi de la masse salariale
RECTORAT	SGRA		+1	-1	Secrétariat
DSDEN 54	Pôle 1°		+1	-1	Référent technique en gestion individuelle
DSDEN 57	DE2		+1	-1	Gestion collective
TOTAL		+1	+5	-6	

II) **Déménagement et questions diverses :**

Mr Delmet, secrétaire général adjoint indique que le déménagement se poursuit, et qu'en cas de dysfonctionnement (badge accès au bureau, au bâtiment, autres problèmes), il faut écrire à ce.saurupt@ac-nancy-metz.fr. C'est la DAF1 qui répond. Il est préférable de passer par les référents déménagements pour tout signalement.

Deux organisations syndicales font remarquer que le badge est très contraignant (accès au bâtiment pour rentrer et sortir, accès aux bureaux, aux ascenseurs, aux escaliers) alors que nous avons l'habitude de circuler librement dans l'ancien rectorat. Que se passe-t-il si quelqu'un est enfermé dans son bureau et fait un malaise quand les collègues n'ont pas les droits d'accès ? La secrétaire générale reconnaît que les membres de la direction se sont posés les mêmes questions et Mr Delmet ajoute que nous sommes un peu dans un excès sécuritaire. Un des représentants du personnel parle même d'atmosphère carcérale.

La FSU demande ce qui se passe en cas de coupure de courant ou d'alerte incendie. Le système de badges pour sortir est-il désactivé pour permettre de sortir rapidement ? L'administration répond qu'en principe oui, mais qu'il faudra de toute façon faire un exercice alerte évacuation incendie.

La FSU signale le problème du portail de l'allée de Saurupt donnant sur l'avenue du Général Leclerc. Le badge permet de rentrer au niveau du portail mais il n'y a pas de capteur pour sortir ce qui n'est guère pratique. Il est prévu de remédier à ce problème, mais il faut retrouver le sous-traitant chargé de l'ajout des capteurs badges.

Questions diverses FSU :

- 1) *Quel est le prix annuel du système de sécurité avec badges du nouveau site rectorat-DSDEN54 (badge pour rentrer et sortir du bâtiment, pour circuler à l'intérieur, pour accéder au parking, aux imprimantes) ?*

Il y a en tout dans le bâtiment Grand Saurupt 550 lecteurs de badges avec une pile, le coût annuel est de 825 euros (badges et changement de piles des lecteurs). Un agent de l'équipe

logistique (DAF1) s'occupe du paramétrage des badges, ce qui prend quelques heures par semaine pour un coût annuel de 7200 euros.

Le système badge imprimante a nécessité l'achat de 24 licences à 474 euros, valable 3 ans, le coût annuel est de 3792 euros.

Le coût global est donc d'environ 11 800 euros par an.

2) *Modalité d'attribution des places de parking sur le nouveau site et recommandations pour les cadres habitant à proximité du rectorat.*

Les places sont attribuées en priorité aux cadres et personnels itinérants. Les places restantes sont attribuées selon plusieurs critères : distance domicile travail, existence ou non de transports en commun, situation familiale (enfant de moins de 11 ans ou conjoint malade). Les chefs de division doivent dans la mesure du possible favoriser l'accès à une place de parking pour les personnels qui ont une reconnaissance de travailleur handicapé et pas de mobilité réduite, s'ils en expriment le besoin. Enfin, il est demandé aux chefs de bureau et de division qui habitent à proximité du rectorat et pouvant s'y rendre à pied de laisser leur place de parking à leurs subordonnés habitant plus loin. Ce n'est pas une obligation, c'est uniquement sur la base du volontariat.

Fin septembre ou courant octobre, quand le déménagement sera terminé et tout le monde installé dans les nouveaux bâtiments, une commission vie de site se réunira pour faire un état de lieux de la répartition des places de parking, pour qu'il ne reste pas de places inoccupées.

3) *Est-ce que le système de ventilation double-flux avec centrale de traitement de l'air présente un risque de contamination bactérien ou viral d'un bureau à l'autre ? L'air extrait et insufflé sont-ils mélangés ou bien séparés ? Tout est conforme aux recommandations de ce document (voir recommandations en cas de ventilation mécanique page 4) https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/pdfs/solidarites-sante-gouv-fr-IMG-pdf-fiche_covid-19-aeration-ventilation-climatisation-chauffage_juil_21.pdf??*

Il y a deux centrales de traitement de l'air sur le grand bâtiment, l'une sur l'aile A et la moitié de l'aile B, et l'autre sur l'aile C et l'autre moitié de l'aile B. Les deux circuits air extrait et air insufflé sont complètement indépendants l'un de l'autre. Il y a seulement des échanges thermiques entre les deux réseaux. Il n'y a donc aucun risque de contamination bactérienne ou virale d'un bureau à l'autre.

4) *Comment seront aménagés et meublés les locaux syndicaux ? Quels sont les numéros de bureau ?*

Il y a en tout 4 locaux syndicaux, 3 dans le grand Saurupt au rez-de-jardin, ce sont les bureaux CJ26, CJ27, CJ28, et un autre dans le petit Saurupt. Les locaux font de 9 à 12 m². Ils sont déjà meublés avec une armoire, s'y ajouteront une table et des chaises. Ils peuvent accueillir de 2 à 5 personnes, en fonction de leur surface. On y rentrera avec un badge pour les personnels travaillant au rectorat ou à la DSDEN54, et pour des personnes extérieures appartenant à une organisation syndicale, il y aurait la possibilité de disposer d'un badge visiteur. La secrétaire générale propose de réserver les locaux en fonction des besoins via un outil de réservation et nous demande de réfléchir à cette possibilité ou à l'attribution d'un local par organisation syndicale.

Questions diverses SNPTES :

1) *Quel est le système de pointage retenu pour la rentrée 2022-2023 ?*

Nous restons sur le système Horoquartz, avec à terme l'idée d'avoir un pointage depuis le poste de travail, commun aux trois académies du Grand-Est.

2) *Après quelques semaines dans les nouveaux bureaux il s'avère que la luminosité dans certains bureaux du nouveau bâtiment est excessive et provoque une forte fatigue visuelle. Les stores permettent d'améliorer la situation mais vivre derrière des stores baissés en permanence ne semble*

pas une solution pérenne. A minima, il semble préférable d'autoriser les collègues rencontrant ce problème, à aménager les bureaux perpendiculairement aux fenêtres (ce qui est la préconisation) et de faire le nécessaire pour sécuriser les passages de câbles.

La direction reconnaît que ce sont les préconisations en matière de santé et sécurité au travail pour éviter la fatigue oculaire, il faudra poser des goulottes pour éviter les chutes à cause des fils électriques.

3) Le fonctionnement erratique des stores est particulièrement pénible. Il nous semble indispensable de laisser le pilotage des stores à l'appréciation des agents dans les bureaux.

Il y a en tout 4 capteurs de lumière sur tout le bâtiment. Mr Delmet et Mme Jeannin suggèrent d'attendre quelques semaines, le temps du réglage en cours des volets, avant de passer uniquement en réglage manuel.

4) Un vol de vélo a déjà eu lieu. Quand prévoyez-vous de sécuriser l'accès au hangar à vélo ?

C'est fait, la personne qui s'est fait voler un vélo n'avait pas accroché l'antivol aux arceaux.

5) N'est-il pas possible de définir un espace homme et un espace femme pour les sanitaires ?

Cela ne semble pas particulièrement nécessaire pour l'administration, surtout qu'il y a une écrasante majorité de femmes. Il est techniquement impossible de faire un espace hommes et un espace femmes dans les toilettes sans perdre des places.

6) La responsable de la DPAE a mis en place une gestion des places de parking vacantes qui semble donner satisfaction. Peut-on envisager dans le futur de décliner ce fonctionnement sur l'ensemble des services du rectorat ?

Les critères de répartition des places de parking sont les mêmes dans toutes les divisions. A la DPAE, Mme Didion a mis en place un classeur Excel avec des priorités 1 ou 2 pour l'accès aux places de parking, et ce système évite que des places restent vacantes. Elle a ouvert la possibilité du télétravail pour tous les personnels y compris les chefs de bureau avec un maximum de deux jours par semaine sauf cas exceptionnel. Elle peut diffuser le classeur Excel aux autres divisions.

7) Un seul espace détente/restauration au troisième étage du nouveau bâtiment de Saurupt avec une table et six chaises est clairement insuffisant. N'est-il pas possible de disposer de salles de restauration en accès libre dans un autre bâtiment comme sur le site du CROUS ?

Il y a en tout 9 salles sur les 5 niveaux. Il est possible de changer d'étage. S'il y a une seule salle de détente/restauration au troisième étage, c'est parce qu'il y a deux personnes à mobilité réduite à cet étage et donc des espaces adaptés à leur situation. Il n'y a que 6 chaises pour une question de place. Au-delà de 18 personnes dans une salle, il faut deux issues, et les salles de détente et restauration n'en ont qu'une. Le CROUS n'a pas vocation à accueillir des personnes qui mangeraient dans une de leur salle sans consommer. Et la direction n'est pas pour que les agents mangent dans les bureaux. Le prix du repas est à 3,30 euros avec la prestation interministérielle et la prestation d'action sociale Education Nationale. D'après la direction, ce n'est pas cher. La FSU fait remarquer que pour une famille monoparentale touchant un salaire de moins de 1500 euros, cela peut être cher.

8) Serait-il possible au CROUS de Saurupt de pouvoir commander (et payer) un plat unique et pas qu'un plateau complet ?

Il n'y a pas de service brasserie au CROUS.